



DÉLIBÉRATION

Publié le 21/10/2024

CONSULTATION ÉCRITE DU COLLÈGE DU 16 OCTOBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-3-01

Le collège du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 114-3, L. 114-3-1 à L. 114-3-6 et R. 114-3 ;

Vu le règlement intérieur du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur modifié, approuvé par délibération n° 2022-3-03 du 9 mai 2022, notamment son article 6.3 ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er}

Le référentiel d'évaluation des écoles d'art et de design modifié est approuvé.

ARTICLE 2

La présente délibération sera publiée sur le site internet du Haut Conseil.

Le président par intérim
signé
Stéphane Le Bouler

<p>Nombre de membres en exercice : 27 Nombre de membres ayant envoyé une réponse à la consultation : 18 Abstentions/refus de vote : 4 Suffrages exprimés : 14 Contre : 0 Pour : 14</p>
--